

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Cobutox 625
Numéro de produit antiparasitaire :	27911
Utilisation du produit :	Herbicide phénoxy (à feuilles larges).
Restrictions sur l'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7
Numéro de téléphone :	204.233.3461
Téléphone d'urgence :	CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.
Entrée en vigueur:	27 février 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Toxicité aiguë – voie orale, Catégorie 4
Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Nocif en cas d'ingestion.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Déclarations préventives

Préventions : Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Réponse: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

Entreposage : Garder sous clef.

L'élimination : Jeter le contenu/réceptacle conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Dangers non-classés ailleurs :** Sans objet.**Ingrédients avec une toxicité inconnue :** 6.61% de ce mélange est composé d'un ingrédient/des ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique	2,4-DB	94-82-6	83.50 - 88.66
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Pas disponible.	64742-47-8	6.23 - 6.61

Section 4 : PREMIERS SOINS**Inhalation :** En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.**Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.**Contact visuel :** En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.**Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.**Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.**Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.**Ingestion :** En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.**Symptômes aigus et différés, et les effets :** Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Ininflammable et non combustible selon les critères d'OSHA/SIMDUT.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges d'électricité statique à des températures égales ou supérieures au point d'éclair.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Chlore.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de confinement : Bloquer la fuite si cela ne présente pas de risque. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets atteignent les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention :**

Ne pas avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :

Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Directives d'exposition****Composant**

Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB) [Numéro de registre CAS 94-82-6]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: Aucune LEA établie.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités [Numéro de registre CAS 64742-47-8]

ACGIH: 100 ppm (VEMP); (1980); Pour le solvant de Stoddard

OSHA: 500 ppm (VEMP), 2900 mg/m³ (VEMP);

100 ppm (VEMP) [Obsolète]; Pour le solvant de Stoddard.

LEA: Limite d'exposition permise

VLE: Valeur limite d'exposition

VEMP : Moyenne pondérée dans le temps

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**Protection des yeux et du visage :**

Porter des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires :

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des

limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide brun.
Couleur :	Brun.
Odeur :	Solvant.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH (1% solution):	5.7
Point de fusion / Point de congélation :	< 0 °C (32 °F)
Point initial d'ébullition :	237 °C (458.6 °F)
Intervalle d'ébullition:	237 à 277 °C (458.6 à 530.6 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Point éclair :	> 93.3 °C (199.94 °F) (TCC)
Taux d'évaporation :	< 0.001 (n-BuAc = 1) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	0.5 %
Limite d'inflammabilité supérieure :	4.8 %
Pression de vapeur :	0 kPa au 20 °C (68 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Densité de vapeur :	> 7.5 (Air = 1) Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilités :	S'émulsionne dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Température d'inflammation spontanée :	243 °C (469.4 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	34.4 cP au 20 °C (68 °F)
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Acides. Bases. Combustibles.
Produits de décomposition dangereux :	Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit**

Orale :	Pas disponible.
Dermique :	Pas disponible.
Inhalation :	Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB)	94-82-6	700 mg/kg (rat)	> 10000 mg/kg (lapin)	Pas disponible.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Système nerveux central.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)**

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
2,4-DB	Non inscrit.	Groupe 2B	Non inscrit.	Cancérogène d'OSHA	Non inscrit.

Mutagénicité : Les études sur le 2,4-DB n'ont pas été concluantes avec des résultats positifs et négatifs.

Effets sur la reproduction : Aucune altération de la fonction de reproduction attribuable au 2,4-DB n'a été notée dans les études sur les animaux de laboratoire. À des doses toxiques pour les animaux parentaux, des effets sur les reins, les surrénales et les ovaires de la progéniture ont été observés. À la dose la plus élevée, des mortalités et des réductions de croissance de la progéniture ont été observées pendant la lactation.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Des études sur des animaux de laboratoire atteints de 2,4-DB ont montré une diminution de la taille des portées, une diminution du poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

corporel foetal et des variations du squelette de la progéniture à des doses toxiques pour les mères. Ceux-ci sont considérés comme résultant de la toxicité maternelle.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Département américain des transports (DOT)**

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation fédérale****États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SARA Titre III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB)	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

Réglementations de l'État
Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB)	94-82-6	Inscrit.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB)	94-82-6	Inscrit.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB)	94-82-6	Inscrit.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.

Californie
Proposition de la Californie 65:


ATTENTION Ce produit peut vous exposer à l'acide 4- (2,4-dichlorophénoxy) butyrique (2,4-DB), qui est connu de l'État de Californie causer des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Canada

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 27911

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA : Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision/Raison : 27 février 2025/ Mise à jour de l'article 15

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.